



DOSSIERS D'INSCRIPTION 2020/2021



RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PERISCOLAIRE

Date limite de dépôt des dossiers : le 28 juin 2020

Comme tous les ans, vous devez procéder aux inscriptions périscolaires (restauration, accueil périscolaire) pour la rentrée de septembre 2020-2021.

Les inscriptions ne sont pas automatiques et doivent être renouvelées chaque année en Mairie.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription aux différents services.

En raison du Covid19 nous vous remercions de privilégier l'envoi du dossier par mail :

mairie@saint-christoly.fr

Si cela n'est pas possible pour vous, vous pouvez déposer ces dossiers, dûment remplis et **accompagnés des photocopies** des documents demandés, au Secrétariat de Mairie, **aux horaires d'ouvertures suivants** :

**Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h00**

**AUCUN ENFANT NE POURRA ETRE ACCUEILLI AUX DIFFERENTS SERVICES SCOLAIRES
SANS INSCRIPTION PREALABLE.**

TOUS LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT REJETES.

Tarifs des services périscolaires : pas d'augmentation pour l'année scolaire 2020/2021.

Tous nos documents sont téléchargeables sur le site internet de la Commune.